

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES
EN INSTITUTION DE SANTE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE

<p>CODE : 82 30 03 U34 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES EN INSTITUTION DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'apprenant de développer des compétences en gestion d'une structure de soins de santé, et plus particulièrement :

- ◆ de faire référence aux principes généraux d'économie permettant la compréhension de la gestion d'entités institutionnelles ;
- ◆ d'appliquer les concepts théoriques de gestion opérationnelle et financière au contexte particulier d'une structure de soins ;
- ◆ de repérer l'outil informatique utilisé ou à utiliser dans le cadre de l'organisation et la conception de structures de soins et d'en déterminer la pertinence.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ produire une analyse réflexive concernant une problématique professionnelle en exploitant des ressources bibliographiques adéquates et les données probantes ;
- ◆ situer l'exercice de sa profession au sein du système de santé ;
- ◆ se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans un contexte institutionnel de santé et dans le cadre de la prise en charge d'un patient ;
- ◆ décrire et justifier, au départ d'une situation de soin donnée, les démarches de prise en charge globale d'un patient et les principes qui les sous-tendent ;
- ◆ utiliser les fonctions informatiques de base d'un traitement de texte et d'un tableur.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- soit un diplôme de bachelier ou de master dont la liste est définie et tenue à jour par le Gouvernement, après consultation de l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur),

- soit un diplôme délivré en Communauté flamande ou germanophone similaire à un diplôme contenu dans la liste dont question supra,
- soit un diplôme étranger reconnu équivalent à un diplôme contenu dans la liste dont question supra.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

- ◆ d'identifier les caractéristiques de gestion, d'organisation et de fonctionnement d'une structure d'un secteur de soins de santé et de les confronter aux normes, contraintes et ressources imposées dans le secteur ;
- ◆ d'expliquer et d'analyser les documents comptables d'une structure d'un secteur de soins de santé à la lumière des notions théoriques (vocabulaire, principes de base et mécanismes) de comptabilité, d'analyse financière ;
- ◆ d'établir pour une unité de soins déterminée, une proposition de budget en fonction des besoins, basée sur des indicateurs fiables ;
- ◆ de prévoir les modalités d'évaluation des moyens affectés à l'unité ;
- ◆ d'analyser une situation concrète liée à la gestion d'une unité de soins à l'aide d'outils de gestion existants ou élaborés ;
- ◆ de rapporter de manière critique une expérience d'utilisation de l'outil informatique dans la gestion ou le fonctionnement d'une unité de soins, et de proposer de nouvelles pistes d'action en cas de problèmes identifiés ;
- ◆ de transmettre un message clair à propos d'une problématique informatique professionnelle en vue d'une résolution.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une utilisation réfléchie des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

l'étudiant sera capable :

4.1. En organisation des institutions de soins

- ◆ d'identifier les caractéristiques de gestion d'une structure de soins de santé ;
- ◆ de justifier les modes de gestion et d'organisation en comparant la situation réelle et les normes imposées en la matière ;
- ◆ de sélectionner dans la littérature des exemples d'organisation du travail en milieu hospitalier ou médico-social.

4.2. En analyse comptable, financière et budgétaire d'une structure de soins

- ◆ de définir les principes généraux de comptabilité en vue de pouvoir analyser des documents comptables utilisés dans la gestion d'unités de travail ;
- ◆ d'expliquer les termes couramment utilisés dans la gestion comptable d'une unité de travail ;
- ◆ d'identifier les documents comptables et d'analyse financière permettant de dégager les informations indispensables pour la compréhension des options de gestion de l'institution ;
- ◆ de lire et d'analyser les documents comptables et budgétaires en utilisant les concepts de base de la comptabilité et de l'analyse financière :
 - ◆ le bilan comptable,
 - ◆ les comptes de résultats,
 - ◆ le budget prévisionnel ;
- ◆ de transposer le résultat de l'analyse en informations opérationnelles ;
- ◆ d'analyser et d'explicitier des documents se rapportant à la gestion d'une structure de soins ;
- ◆ d'établir à partir d'une dotation budgétaire, une proposition d'utilisation et de répartition des ressources disponibles ;
- ◆ de rédiger un rapport succinct sur l'utilisation des ressources en précisant le résultat de l'exercice.

4.3. En gestion opérationnelle en structure de soins

- ◆ de rechercher dans la littérature des expériences de gestion d'une structure de soins et d'en dégager les avantages ou inconvénients spécifiques ;
- ◆ de concevoir ou d'adapter des outils de gestion à celle d'une structure de soins, afin de les rendre opérationnels et réalistes ;
- ◆ d'analyser de manière globale et concrète des situations de gestion telles que :
 - ◆ la gestion des horaires de travail du personnel,
 - ◆ la gestion des soins,
 - ◆ la gestion des stocks,
 - ◆ la gestion du matériel.

4.4. En laboratoire : Gestion et utilisation informatique en structure de soins

- ◆ d'identifier et d'expliciter des applications de l'outil informatique en unité de soins ;
- ◆ de dégager les avantages et les éventuels inconvénients de l'utilisation d'un tel outil ;
- ◆ d'utiliser des logiciels adaptés aux spécificités de la gestion d'une unité de soins ou à la prise en charge des patients.

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière à l'exception du « Laboratoire : Gestion et utilisation informatique en structure de soins » pour lequel il n'y aura pas plus de deux étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Organisation des institutions de soins	CT	B	8
Analyse comptable, financière et budgétaire d'une structure de soins	CT	B	38
Gestion opérationnelle en structure de soins	CT	B	12
Laboratoire : Gestion et utilisation informatique en structure de soins	CT	S	30
7.2. Part d'autonomie		P	22
Total des périodes			110